



Original: Anglais

OIC/COMCEC –FC-33/2017

RAPPORT

DU

SECRETARIAT GENERAL DE L’OCI

A LA

33^{ème} SESSION DU COMITE DE SUIVI DU COMITE PERMANENT
DE LA COOPERATION
ECONOMIQUE ET COMMERCIALE (COMCEC)

Ankara, République de Turquie

10-11 Mai 2017

-: INDEX:-

SL NO.	SUJET	PAGE
I.	Introduction	3
II.	Agriculture, sécurité alimentaire et développement rural	4
III.	Emploi et productivité	5
IV.	Echanges commerciaux Intra-OCI et Investissements	9
V.	Développement du secteur touristique	14
VI.	Coopération dans le domaine du transport	16
VII.	Rôle du Secteur Privé	17
VIII.	Programmes d'Eradication de la Pauvreté	22
IX.	Politique de l'OCI dans le domaine du Développement Infrastructurel et de l'Intégration Régionale	25
X.	Assistance Economique aux Etats Membres et aux Communautés Musulmanes dans les pays non OCI	27
XI.	Coopération avec les Organisation Régionales et Internationales	29
XII.	Conclusions	30

I. INTRODUCTION:

1. L'année 2016 a été l'année du lancement du nouveau Plan d'Action de l'OCI « OCI 2025 » qui a permis d'asseoir les activités de l'Organisation dans le domaine économique sur une plateforme solide avec l'élaboration de divers programmes visant à réaliser les multiples objectifs poursuivis par l'OCI à travers ce plan d'action. En conséquence, les différents programmes approuvés en vertu des résolutions pertinentes du Conseil des ministres des affaires étrangères et d'autres organes décisionnels de l'OCI constituent-ils le point d'ancrage des activités entreprises au cours de l'année couverte par le présent rapport.
2. Les principales mesures prises au cours de cette année vont du simple déclenchement des processus à l'élaboration d'une politique globale de l'OCI pour le développement des infrastructures et l'intégration régionale. La finalité de cette politique est de veiller à ce qu'un accent suffisant soit mis sur le problème chronique de la carence des infrastructures dans les États membres de l'OCI dans des secteurs aussi vitaux que le transport, l'énergie, le commerce et la communication, pour n'en citer que quelques-uns.
3. L'OCI ambitionne notamment de faire de ce plan d'action le successeur du Programme spécial pour le développement de l'Afrique, qui a été présenté en 2008 et dont la phase d'agrément a été finalisée en 2012. Mais il intègre également le Plan d'action actuel de l'OCI pour l'Asie centrale, y compris un Programme spécial visant à répondre aux besoins de pas moins de quatre secteurs de croissance critique.
4. Le rapport présente également les activités à mener pour atteindre le nouvel objectif de 25% retenu par l'OCI à l'horizon 2025, y compris la création d'un espace de libre échange dans la foulée de la mise en œuvre anticipée du Système de préférences commerciales en cours (TPS-OIC). Les autres programmes approuvés et mis en œuvre au cours de l'année sous revue concernent l'industrialisation, la coopération dans le secteur des transports, l'énergie, le tourisme, le travail, l'emploi et la protection sociale, le rôle du secteur privé, l'entrepreneuriat et le développement du secteur financier.

II. AGRICULTURE, SECURITE ALIMENTAIRE ET DEVELOPPEMENT RURAL

Organisation islamique pour la sécurité alimentaire

5. Au cours de la période considérée, le Secrétariat général a continué, en collaboration avec le Directeur général de l'Organisation islamique pour la sécurité alimentaire (IOFS), de déployer des efforts pour mettre en place le Secrétariat de l'IOFS afin de lancer sans plus de délai l'exécution du Plan d'action quinquennal de l'IOFS. À cette fin, un accord de siège entre l'IOFS et le gouvernement du Kazakhstan a été négocié et finalisé. À l'heure actuelle, des dispositions sont en cours pour la signature de ce document au cours du premier trimestre 2017.
6. En octobre 2016, l'IOFS a émis un avis d'appel d'offres pour des services de consultants en vue de la création de l'Organisation islamique pour la sécurité alimentaire. Les services de consultants requis visent à définir le modus operandi, les directives opérationnelles et les modalités de fonctionnement du Secrétariat de l'IOFS, y compris ses différentes entités, départements, divisions et unités. À cette fin, le Secrétariat général a invité les cabinets de consultants qualifiés des États membres de l'OCI à participer à cet appel d'offres.
7. Dans un développement connexe, l'IOFS a conclu à Riyad, en Arabie saoudite, le 24 octobre 2016, des mémorandums d'accord avec trois institutions régionales de recherche et de financement agroalimentaires, à savoir le Centre international pour l'agriculture biosaline (ICBA), le Centre international de recherche en agroforesterie (ICRAF) et la Société islamique pour le développement du secteur privé (SID). Les objectifs de ces MoU vont de la promotion de la recherche et du développement dans le domaine de l'agriculture, du développement rural et de la sécurité alimentaire à la mobilisation des ressources multilatérales pour la mise en œuvre du Plan d'action quinquennal de l'IOFS. Ce dernier plan d'action comprend, entre autres: la création d'une base de données complète, la réalisation de recherches sur tous les aspects de la sécurité alimentaire, la création d'un Fonds dédié pour les PME agricoles, et le développement des programmes régionaux de sécurité alimentaire (RFSP).
8. De même, et comme suite aux résultats de la première réunion de l'Assemblée générale de l'IOFS tenue à Astana (Kazakhstan) du 26 au 28 avril 2016, l'IOFS, en collaboration avec le Secrétariat général de l'OCI et la BID, a entrepris de prendre les dispositions nécessaires pour organiser un workshop à l'intention des membres de son Conseil d'administration au siège de la BID à Djeddah (Arabie saoudite) au cours du premier trimestre 2017. En attendant la convocation de la deuxième session du Conseil exécutif de l'IOFS à Astana, au Kazakhstan, le workshop proposé devrait pouvoir sensibiliser les membres du Conseil d'administration au Plan d'action quinquennal de l'IOFS, à la lumière du mandat donné par la première réunion de l'Assemblée générale de l'IOFS pour peaufiner ledit Plan et mettre la dernière main à sa matrice de mise en œuvre.
9. En ce qui concerne le processus de signature et de ratification du Statut de l'IOFS, le Secrétariat général a continué pendant tout ce temps à sensibiliser les États membres de l'OCI à la nécessité d'adhérer à ce Statut. À cet égard, il est encourageant de noter qu'en octobre

2016, la République islamique de Gambie a ratifié à son tour le Statut, portant ainsi à six le nombre des États membres de l'OCI l'ayant déjà ratifié.

Programmes de formation

10. Au cours de la période sous revue et dans le cadre de ses différents programmes de renforcement des capacités, le SESRIC a organisé un certain nombre de cours de formation dans le domaine de l'agriculture et du développement rural dans les États membres de l'OCI et sur les thèmes suivants:
 - a- «Utilisation des techniques moléculaires dans la culture du coton», Khartoum, Soudan, 4 - 5 octobre 2016;
 - b- «Diversification de l'agroforesterie et reboisement», Malé, Maldives, 14 - 15 novembre 2016;
 - c- «Perspectives d'avenir de l'agroforesterie pour le développement rural durable», Banjul, Gambie, 13 - 15 décembre 2016;
 - d- «Utilisation des technologies de pointe dans la production de coton», Lahore et Multan, Pakistan, 12 et 16 décembre 2016.

Financement de projets par la BID

11. Considérant l'importance de l'agriculture et du développement rural pour la croissance socio-économique dans les États membres de l'OCI, la BID a continué à financer des projets dans le domaine de l'agriculture et du développement rural au profit de différents États membres. Au cours de cette période, la BID a approuvé le financement des projets suivants pour un certain nombre d'États membres de l'OCI:
 - Projet de croissance rurale inclusive, Maroc;
 - Promotion de la microfinance islamique nationale - PROMISE, Sénégal;
 - Énergie solaire pour le développement rural, Tchad
 - Énergie solaire pour le développement rural, Mali
 - Développement de l'entrepreneuriat agricole, Sénégal;
 - Division de l'Agriculture et du développement rural à Rangpur, Bangladesh;
 - Phase II du Programme d'alphabétisation professionnelle pour la réduction de la pauvreté (VOLIP), Sénégal;
 - Phase II du Projet de Développement Rural Intégré du District de Chari Logone, Cameroun;
 - Projet d'amélioration de l'eau et de l'assainissement en milieu rural, Kirghizistan.

III. EMPLOI ET PRODUCTIVITE

12. L'objectif global de la coopération intra-OCI dans le domaine du travail, de l'emploi et de la protection sociale est d'améliorer la qualité de la vie, de promouvoir l'emploi productif et de garantir une couverture sociale adéquate pour tous les citoyens des États membres à travers la promotion de la compétitivité de la main-d'œuvre, des lieux de travail harmonieux et progressistes et la garantir d'un emploi décent pour tous. Dans ce contexte, cette partie du rapport mettra en lumière les diverses activités entreprises par l'OCI et ses institutions

compétentes ainsi que par certains États membres depuis la dernière session du CMAE en octobre 2016.

Deuxième réunion du Réseau OCI des services publics de l'emploi (OIC-PESNET)

13. Le SESRIC a organisé, en collaboration avec l'Agence turque pour l'emploi, la deuxième réunion du Réseau des services publics de l'OCI pour l'emploi (OIC-PESNET) à Ankara, en Turquie, les 27 et 28 septembre 2016. La réunion, qui a groupé les représentants des autorités compétentes de 32 États membres de l'OCI et d'un pays observateur, a passé en revue les progrès réalisés depuis la première réunion de 2014 et exploré les opportunités de coopération entre les instances respectives des États membres.
14. Au terme de ses travaux, la réunion a adopté une série de recommandations visant à renforcer la coopération intra-OCI en vue de relever les défis de l'emploi dans les États membres. La réunion a également décidé de tenir la troisième session OIC-PESNET au Maroc en 2017. Les recommandations sont les suivantes:
 - Désigner des points focaux nationaux (PFN) pour l'OIC-PESNET;
 - Participer activement et appuyer le Programme de renforcement des capacités des services publics pour l'emploi dans les États membres (OIC-PESCaB);
 - Veille au renforcement des capacités grâce à l'échange d'experts, de programmes de formation, de projets communs et de visites sur le terrain / études dans le domaine des services publics de l'emploi;
 - Promouvoir la coopération technique avec les institutions spécialisées des Nations Unies sur les questions d'intérêt commun, y compris l'emploi informel, la participation des femmes au marché du travail, les systèmes d'information sur le marché du travail, les technologies de l'information, le chômage des jeunes, les travailleurs migrants, la main-d'œuvre vulnérable et le travail des enfants;
 - Reconnaître la nécessité de déployer des efforts internationaux intégrés au sein de la communauté de l'OCI pour faciliter l'accès à l'emploi et garantir un travail décent pour tous;
 - Reconnaître la nécessité d'élaborer une Stratégie du marché du travail à l'échelle de l'OCI pour instaurer un environnement propice à la création d'emplois décents pour la main-d'œuvre productive dans toute la région OCI et la mise en place d'initiatives de développement des compétences essentielles à la transformation socioéconomique.

Symposium international sur "le syndicalisme dans le monde islamique"

15. Le SESRIC, en collaboration avec la Confédération turque des syndicats de fonctionnaires, a organisé un colloque international sur «le syndicalisme dans le monde islamique» à Istanbul, en Turquie, les 13 et 14 octobre 2016. L'objectif principal du symposium était de partager les connaissances et les expériences en matière de syndicalisme dans les pays islamiques et de discuter des moyens de surmonter les défis et les problèmes communs en élaborant des initiatives et des projets conjoints entre les différentes parties prenantes et en établissant un réseau du savoir parmi les participants pour une coopération et une collaboration durables à long terme.

16. Le symposium, auquel ont participé des représentants des syndicats, des agences gouvernementales et des institutions compétentes des États membres de l'OCI et des États non membres, a permis aux participants d'explorer les mécanismes de coopération possibles entre les syndicats.
17. À l'issue de ses travaux, le Symposium a adopté un ensemble de recommandations visant à renforcer la coopération dans ce domaine. Ces recommandations comprennent notamment ce qui suit:
- Promouvoir une meilleure coordination et une plus grande complémentarité dans le domaine de la «Coopération intersyndicale Sud-Sud»;
 - Améliorer la protection des travailleurs, y compris leur protection sociale en vertu des lois et règlements internationaux pertinents;
 - Renforcer les capacités institutionnelles des syndicats dans les pays islamiques et sur un certain nombre d'aspects politiques;
 - Promouvoir la collaboration pour réduire le chômage parmi les États membres de l'OCI à travers le renforcement des capacités, la reconnaissance des compétences et la transparence dans l'information sur le marché du travail et les capacités d'emploi;
 - Concevoir et mettre en œuvre des stratégies adaptées, y compris la mise en réseau à l'échelle régionale et mondiale, les consultations et les échanges d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques à tous les échelons;
 - Élaborer un programme conjoint visant à soutenir les organisations syndicales et les stratégies de négociation, ainsi que leurs capacités institutionnelles à tous les niveaux;
 - Demander aux gouvernements de mettre en place un cadre législatif équilibré pour promouvoir les négociations syndicales collectives et le dialogue social;
 - Recommander aux gouvernements d'augmenter leurs dépenses publiques sur la santé, l'éducation, la couverture sociale et autres services sociaux; et
 - Exprimer son engagement à créer un «Comité syndical de l'OCI» et à proposer la reconnaissance de ce Comité au sein du forum pertinent de l'OCI en tant qu'organisme affilié.

Normalisation des directives générales de l'OCI sur la sécurité et la santé au travail (OSH)

18. La troisième Conférence islamique des ministres du travail, qui s'est tenue à Djakarta (Indonésie) du 28 au 30 octobre 2015, a approuvé les directives générales afférentes à la sécurité et la santé au travail (OSH/SST) et exhorté les États membres à se conformer à ces directives et à les appliquer au niveau national. Elle a également demandé au SMIIC d'entreprendre les études nécessaires pour la «normalisation des directives liées à la SST».
19. À la suite de quoi et après dû examen par ses membres, le SMIIC a adopté les directives générales sur la SST en tant que norme OIC / SMIIC sur la SST.
20. Dans le cadre de l'application des Directives générales sur la SST, l'Académie islamique internationale du Fiqh (IIFA) a émis une fatwa pour souligner l'importance du point de vue religieux de la sécurité et de la santé au travail pour les travailleurs. Tout en appuyant les Directives générales sur la SST, l'IIFA a invité les gouvernements des États membres de

l'OCI à prendre des mesures législatives et réglementaires qui tiennent compte des questions de sécurité et de santé au travail dans l'intérêt de tous les travailleurs et dans tous les domaines et à veiller également au développement des mécanismes nécessaires au suivi de leur mise en œuvre.

21. Au cours de la période allant de décembre 2015 à décembre 2016, le SESRIC a organisé un certain nombre de programmes de renforcement des capacités et de formation en Turquie, au Brunei Darussalam, en Malaisie, à Oman, au Pakistan et au Bahreïn, sur diverses questions relatives à la SST.

Deuxième réunion du Comité de pilotage

22. La deuxième réunion du Comité de pilotage issu de la Conférence islamique des ministres du travail a eu lieu à Jakarta, en République d'Indonésie, le 10 avril 2017. Le résultat principal de cette deuxième réunion a été d'aboutir à un accord pour finaliser et soumettre à l'appréciation de la 4ème Conférence islamique des ministres du travail (CIMT) prévue pour l'Arabie saoudite les 29 et 30 novembre 2017, les trois cadres juridiques visant à harmoniser les normes et les pratiques en matière de travail entre les États membres de l'OCI, à savoir l'Arrangement de reconnaissance mutuelle des compétences; l'Accord bilatéral sur l'échange de main-d'œuvre qualifiée; et la Stratégie du marché du travail de l'OCI. En outre, la Réunion a souligné la nécessité de signer et de ratifier rapidement le Statut du Centre du travail de l'OCI afin de lui permettre de devenir immédiatement opérationnel en tant que nouvelle institution spécialisée de l'OCI.

Atelier sur la promotion de la recherche et l'étude des concepts et des pratiques islamiques concernant les problématiques du travail

23. L'atelier sur la promotion de la recherche et l'étude des concepts et pratiques islamiques concernant les problématiques du travail s'est tenu à Jakarta, en République d'Indonésie, le 12 avril 2017. L'atelier, organisé conformément à la résolution de la troisième Conférence islamique des ministres du travail, a souligné la nécessité d'une politique rénovée pour remédier aux causes sous-jacentes du chômage dans les États membres de l'OCI, en mettant en œuvre des mesures ciblées et centrées sur le développement des compétences, la création d'emplois et la protection sociale. Il a également reconnu que l'utilisation de concepts et de pratiques islamiques liés à l'emploi était très limitée. Au terme de ses travaux, l'Atelier a formulé un certain nombre de recommandations, notamment:

- Encourager les États membres de l'OCI à organiser et à soutenir les recherches et études sur les concepts et pratiques islamiques en matière de travail;
- Assurer la formulation des normes islamiques du travail en collaboration avec les universités islamiques des États membres de l'OCI; et
- Encourager la recherche conjointe entre les institutions compétentes dans le domaine de la recherche sur le travail dans les États membres de l'OCI, sur les concepts et pratiques islamiques, y compris et entre autres la création d'un forum fédérant ces institutions de recherche.

4e Conférence des Ministres du Travail de l'OCI

24. Comme annoncé lors de la 43^{ème} session du CMAE, le Gouvernement du Royaume d'Arabie Saoudite a gracieusement offert d'accueillir la 4^{ème} CIML en 2017. A cette fin, il a confirmé sa disponibilité à accueillir ladite conférence durant la période du 29-30 Novembre 2017. Il est prévu que le 4^{ème} CIML fasse le point de la mise en œuvre des résolutions des sessions précédentes, y compris et entre autres, les résultats de la deuxième réunion du Comité de pilotage, le projet de stratégie du marché du travail de l'OCI et les recommandations de l'atelier sur la recherche et l'étude des concepts et pratiques islamiques.

IV. ECHANGES COMMERCIAUX INTRA-OCI ET INVESTISSEMENTS

25. La 43^{ème} session du CMAE a souligné la nécessité d'élaborer et d'adopter une véritable politique de développement des infrastructures et d'intégration régionale à l'échelle de toute l'OCI, visant à soutenir et mobiliser les ressources requises pour le développement des infrastructures physiques et institutionnelles et pour favoriser l'intégration régionale et la croissance économique dans les Etats membres. À cet égard, cette partie du rapport portera sur le processus d'élaboration d'un projet de politique de développement infrastructurel et d'intégration régionale de l'OCI qui devra, bien entendu, être dûment validé par les États membres. Elle fournira également des mises à jour circonstanciées au sujet du Fonds de solidarité islamique pour le développement et du Plan d'action de l'OCI pour la coopération avec l'Asie centrale.
26. Malgré les effets pervers de la crise économique internationale, les États membres tendent très clairement à accroître leurs échanges commerciaux intra-OCI en raison de l'existence d'accords bilatéraux et régionaux, de la similitude des habitudes de consommation, de la complémentarité et des efforts régionaux de promotion commerciale, de financement du commerce, d'assurance générale et d'assurance-crédit à l'exportation.
27. De même, le Secrétariat général a demandé à tous les États membres de proposer des programmes de renforcement des capacités liés au commerce qui pourraient être intégrés au programme de travail du CIDC pour 2018. A ce propos, le Secrétariat général a reçu des demandes de la Gambie, du Soudan et de l'Iraq portant sur les programmes de renforcement des capacités commerciales.
28. En conséquence, il a pu identifier certains pays de l'OCI, à savoir l'Azerbaïdjan, l'Égypte, la Jordanie, la Malaisie, le Maroc, le Pakistan, le Sénégal, la Tunisie, la Turquie et les Émirats arabes unis, qui sont susceptibles de fournir des programmes de renforcement des capacités aux autres États membres de l'OCI qui en ont besoin dans le cadre de la coopération triangulaire et Sud-Sud.

Projections récentes sur l'avenir du commerce intra-OCI

29. Les pays de l'OCI ont engrangé un total de 709 milliards de dollars américains en valeur des échanges de marchandises intra-OCI durant l'année 2015. Au cours de la période post-crise, le commerce intra-OCI a enregistré une reprise relativement plus forte par rapport au volume des échanges commerciaux des pays de l'OCI avec le reste du monde. En conséquence,

jusqu'à 2015, le commerce intra-OCI représentait 20,6% du volume global des échanges de marchandises des pays de l'OCI. Les exportations intra-OCI se sont chiffrées à 339 milliards de dollars américains en 2015, contre 375 milliards en 2014. Les importations intra-OCI, en revanche, se sont chiffrées à 370 milliards de dollars en 2015, enregistrant une baisse importante par rapport aux 400 milliards de dollars US de 2014.

30. Les efforts concertés de coordination ont contribué à augmenter la part du commerce intra-OCI dans la balance commerciale totale des États Membres, qui est ainsi passée de 19,33% en 2014 à 20,33% en 2015, soit une augmentation de 5,19%. Quelques 32 pays ont pu atteindre cet objectif en 2015. Par contre, des pays comme le Guyana, le Mozambique, l'Albanie, la Guinée, le Nigéria, le Suriname, le Bangladesh, la Malaisie, le Gabon et l'Indonésie dont la part dans le commerce intra-OCI est inférieure à 10%, sont appelés à diversifier leurs partenaires à l'intérieur de la zone OCI pour contribuer à la réalisation du nouvel objectif de 25% du commerce intra-OCI à l'horizon 2025.
31. En 2015, la répartition géographique des échanges intra-OCI nous jusqu'à 36% pour les pays du Golfe, suivis de l'Asie (29%), du Moyen-Orient (24%), des pays africains sahariens (6%) et des pays AMU (5%). Les principaux produits échangés entre les États membres de l'OCI sont constitués à 29% de produits manufacturés divers (23%), de denrées alimentaires (22%), de machines et de matériel de transport (11%), de produits chimiques (10%) et de Matières premières non comestibles (5%).

Promotion du commerce:

32. L'OCI, par l'intermédiaire de ses institutions compétentes, a organisé les expositions spécialisées suivantes, visant à promouvoir les échanges commerciaux et à accroître l'accès aux biens et produits des États membres de l'OCI:

- 7ème Forum et Exposition Mondiale Islamique, Kuala Lumpur, Malaisie, du 18 au 22 octobre 2016: 500 entreprises de plus de 30 pays ont participé à cet événement qui a attiré plus de 15000 visiteurs.

- Exposition Halal, qui s'est tenue à Istanbul, en République de Turquie, du 15 au 17 décembre 2017, en marge du Sommet mondial du Halal. L'exposition a été marquée par la participation active de 70 entreprises de 11 États membres de l'OCI et de 6 pays non membres. Les principaux pays exposants étaient: la République de Turquie, le Royaume du Maroc, la République d'Indonésie, la République islamique du Pakistan et les Émirats arabes unis. L'Expo, qui a drainé plus de 1200 visiteurs, a présenté une gamme variée de produits alimentaires halals, et notamment l'agriculture et l'agroalimentaire, l'artisanat, les produits textiles, les parfums et les cosmétiques.

Financement du commerce et assurance crédit à l'exportation:

33. L'augmentation constante des interventions de financement du commerce de la part des organes compétents de l'OCI a grandement contribué à stimuler la productivité et la croissance des entreprises bénéficiaires dans les États membres. La principale préoccupation pour l'heure est de mettre en place une modalité solide pour assurer l'accès des micros, petites

et moyennes entreprises (MPME) au financement du commerce, en particulier dans les différentes sous-régions de l'Organisation.

34. En 2016, la SIFC a approuvé 58 opérations pour 20 pays. Sur l'ensemble des agréments, 21% concernaient les PMA et 63% le système de facilitation du commerce entre les États membres. Le montant brut des approbations et des décaissements de la SIFC pour le financement du commerce se sont établis respectivement à 4,48 et 4,8 milliards de dollars. La répartition des approbations par région est la suivante: Asie / CEI 2 166 millions de dollars EU (48% des approbations totales), MENA 1 552 millions USD (35% des approbations totales) et Afrique subsaharienne 760 millions de USD (17% du total).
35. L'accès durable à l'énergie est un facteur clé du développement économique et social et a des effets démultiplicateurs sur la productivité, la sécurité alimentaire, l'éducation, etc. Dans ce contexte, la SIFC considère le soutien au secteur de l'énergie comme l'un des principaux piliers de sa stratégie d'intervention dans les PM. En 2016, le financement des produits énergétiques a représenté 60% de l'ensemble des approbations, soit 2 690 millions de dollars. La majeure partie du financement lié à l'énergie est allée aux pays d'Asie et de la région MENA, suivis par les pays d'Afrique subsaharienne.
36. Les interventions de la SIFC dans le secteur agricole ont continué de couvrir un large éventail de produits de base, ce qui a contribué à créer des emplois, à améliorer la productivité, à atténuer la pauvreté et à renforcer la sécurité alimentaire. En 2016, les approbations en faveur de ce secteur se sont élevées à 576 millions de dollars. La majeure partie du financement était destinée à soutenir les principaux produits d'exportation comme le coton, l'arachide, le blé et le sucre. La SIFC a également financé les intrants agricoles tels que les engrais et les semences pour permettre aux PM de disposer des intrants dont ils ont besoin en temps voulu et à faible coût. En fait, l'agriculture a représenté la part la plus importante (54%) du portefeuille de financement commercial de la SIFC pour l'Afrique subsaharienne.
37. En 2016, la SIFC a continué de déployer des efforts pour mettre en œuvre ses programmes phares de développement du commerce, notamment l'Initiative d'aide au commerce pour les États arabes (AFTIAS), les initiatives majeures de renforcement des capacités dans le domaine du commerce international et du marketing, à savoir « la Formation des jeunes et l'Emploi pour le Commerce international » en Egypte, et le « Programme de renforcement des capacités en commerce international et d'accès aux marchés » au Sénégal. En outre, la SIFC a participé activement à d'autres initiatives de la BID et de l'OCI liées à la promotion du commerce intra-communautaire.
38. En collaboration avec le Groupe de coordination pour le renforcement de la coopération entre les institutions de financement du commerce et les institutions de crédit à l'exportation et en coopération avec les institutions internationales et régionales concernées, la SIFC a en outre élaboré un programme visant à accroître le volume des échanges entre les deux régions arabe et africaine, sous le nom de « Passerelle du commerce Afrique-Monde arabe » (AATB). Ce programme a permis de concevoir un plan d'action triennal qui comprend une série d'activités et de projets dans les pays arabes et africains afin d'identifier et d'exploiter les opportunités commerciales et de booster les échanges commerciaux entre les deux régions. Le plan comprend également la fourniture de programmes de financement du commerce en faveur

de ces pays. Le Forum de lancement du Programme AATB est prévu à Rabat, Royaume du Maroc, pour les 22 et 23 février 2017.

39. De son côté, la Société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation (SIACE) a entrepris de diversifier et de développer ses opérations d'expansion commerciale en encourageant les flux d'investissement entre les États membres en proposant aux exportateurs, aux institutions financières et aux investisseurs des services de crédit à l'exportation et d'assurance-investissement conformes à la Charia, afin de couvrir le risque de non-paiement des créances échues à l'exportation résultant de risques commerciaux ou non commerciaux et de risques politiques. La Société fournit également des services de réassurance aux agences de crédit à l'exportation
40. Au cours de l'exercice 2016, la SIACE, en tant qu'organe institutionnel et multilatéral unique de la Banque islamique de développement à vocation *Takaful*, a été confrontée, à l'instar d'autres BMD et entités-sœurs, à une année de volatilité générale et à une économie mondiale déprimée. S'appuyant sur son expertise approfondie du marché de l'assurance-crédit à l'exportation ainsi que sur ses récents acquis en termes de transactions importantes dans le domaine des investissements, la Société a pu mener à bien son mandat qui est de servir adéquatement ses 46 Pays Membres.
41. Grâce à sa palette de produits et service conformes à la charia islamique mais aussi à sa maîtrise de la relation avec un secteur privé dynamique et actif, la SIACE a été en mesure de faciliter et de favoriser le développement des flux commerciaux et d'investissement entre les États membres de l'OCI et entre ces pays et le reste du monde.
42. Les activités d'assurance-entreprises de la SIACE ont augmenté de 10%, passant de 4,06 milliards de dollars en 2015 à 4,47 milliards de dollars en 2016. De même, les nouveaux engagements ont augmenté de 14%, passant de 3,39 milliards de dollars en 2015 à 3,85 milliards de dollars en 2016. En cumul, et depuis le départ, les polices d'assurance émises ont atteint 30,94 milliards de dollars et le chiffre d'affaires assuré 31 milliards de dollars. Le principal indicateur de performance de l'assurance-crédit s'établit à environ 32% pour 2016. Les 6 premiers Pays Membres qui ont le plus bénéficié des services de la SIACE depuis la création de cette dernière et jusqu'en 2016, sont l'Arabie saoudite (21,96%), les Emirats arabes unis (11,90%), le Bahreïn (10,27%), la Turquie (7,60%), l'Égypte (7,22%) et le Pakistan (7,45%).

Facilitation du commerce:

43. De même, le Secrétariat général a renouvelé son invitation aux États membres pour qu'ils appliquent les différents instruments commerciaux multilatéraux en vigueur entre les États membres de l'OCI. Bien que le Comité de négociation commerciale (CNC) sur le TPS-OIC ne se soit pas réuni pendant la période couverte par le présent rapport, l'état des signatures et ratifications des accords économiques de l'OCI, y compris le TPS-OIC, a été annexé au présent rapport.
44. Il convient donc de renouveler l'invitation lancée aux États membres, pour leur demander de parachever le processus de signature et de ratification des accords économiques de l'OCI et

de s'efforcer de le faire le plus rapidement possible. Dans le même ordre d'idées, les États membres qui ont effectivement signé et ratifié le TPS-OIC pourraient peut-être transmettre les documents requis aux parties concernées, conformément aux dispositions pertinentes des résolutions du CMAE et du COMCEC. Cela inclut la présentation de leurs tranches annuelles de réductions spécifiques ainsi que la liste des produits (calendriers des concessions), les échantillons de certificats et les spécimens de cachets utilisés par leurs douanes, et le parachèvement des mesures législatives et administratives internes.

Promotion des investissements

45. Conformément aux Recommandations du Premier Forum des Agences de Promotion des Investissements des États membres de l'OCI, qui s'est tenu à Riyad le 24 mai 2016, en marge de la 15e Foire Commerciale de l'OCI, le Secrétariat Général est en passe de constituer une base de données des agences de promotion des investissements dans les États membres de l'OCI. À cet égard, le Secrétariat général a demandé à tous les États Membres de lui fournir des données sur leurs IPA, y compris leurs activités actuelles, pour lui permettre de mettre au point son programme de renforcement des capacités et d'échange des meilleures pratiques entre les IPA des États membres. Jusqu'à présent, seuls la République populaire du Bangladesh, la République islamique du Pakistan, l'État de Palestine et la République de Turquie ont soumis leurs contributions.

Développement du secteur halal

46. Conformément au point 4 de la Résolution n ° 1/43-E (A) adoptée par la 43e session du CMAE, le Secrétariat général a soumis à tous les États Membres la version actualisée des Directives générales de l'OCI / SMIIC sur les aliments Halal. Par la suite, le Secrétariat général a invité tous les États Membres à reconnaître ces normes alimentaires unifiées de l'OCI, étant entendu que toutes les variations portant sur les différences doctrinales seront incorporées dans une annexe qui sera élaborée progressivement.

Sommet mondial du Halal (WHS)

47. Le Sommet mondial du Halal (WHS) s'est tenu du 15 au 17 décembre 2016 avec la participation d'environ 300 délégués des organismes de normalisation, d'accréditation et de certification et des représentants du secteur privé de 22 États membres de l'OCI. Le Sommet Halal a été organisé par la République de Turquie en coopération avec l'Institut de normalisation et de métrologie pour les pays islamiques (SMIIC).
48. Le but du Sommet était de présenter les activités du secteur Halal et de développer des partenariats avec des organisations publiques et privées ainsi qu'avec des ONG à l'intérieur et à l'extérieur de l'OCI. Dans le cadre des cinq séances de travail programmées, les participants ont discuté des divers aspects de la production Halal, de la normalisation, de la jurisprudence islamique, des expériences nationales, de l'accréditation et de la certification et du rôle du SMIIC et de l'Académie islamique internationale du Fiqh. Les orateurs ont mis l'accent sur les opportunités à explorer pour développer davantage l'industrie du halal, notamment: a) les campagnes de promotion mondiale afin d'accroître la sensibilisation au halal; b) les modalités d'augmentation de la part de marché Halal ou la création d'un label

mondial du Halal; c) une recherche scientifique plus ciblée sur les avantages des aliments Halal et la mise à disposition de données du marché précises et bien documentées.

V.DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DU TOURISME

49. La 43e session du Conseil des ministres des Affaires étrangères (CMAE) a salué la célébration du Prix de la ville touristique et a encouragé les États membres de l'OCI à participer activement aux programmes commémoratifs dans leurs pays respectifs. Tout en incitant tous les États membres à organiser des événements annuels sur le tourisme islamique afin de promouvoir le flux touristique intra-OCI, le CMAE a encouragé les entités privées des États membres à promouvoir le tourisme intra-OCI en participant activement à la troisième Foire du tourisme de l'OCI prévue au Caire, en Égypte, du 18 au 21 octobre 2017.

Commémoration de Konya en tant que Ville lauréate du Prix du tourisme 2016 de l'OCI

50. Conformément à la résolution adoptée par la 9ème Conférence islamique des ministres du tourisme (CIMT), le Secrétariat général et les institutions compétentes de l'OCI ont organisé plusieurs événements en commémoration de Konya en tant que ville de tourisme de l'OCI 2016. Les événements suivants ont été organisés par les institutions concernées de l'OCI pour la promotion du tourisme et du patrimoine islamique dans la ville lauréate.

Atelier sur l'avenir du développement du tourisme à Konya, Konya, République de Turquie, 15 et 16 novembre 2016

51. Le SESRIC, le CIDC et la municipalité métropolitaine de Konya ont organisé conjointement un atelier sur "L'avenir du développement du tourisme à Konya" à Konya, en République turque, les 15 et 16 novembre 2016. Cet événement a été l'occasion de présenter les riches ressources culturelles et touristiques de Konya aux participants venus de différents pays, et aux organisations régionales et internationales. Les participants ont pu également discuter des différents aspects et dimensions du développement du tourisme et de ses perspectives d'avenir.

52. L'atelier a recommandé, entre autres, la diversification du tourisme, tels que l'alimentation et la gastronomie, les loisirs et la santé, au moyen de stratégies touristiques régionales soigneusement étudiées et assorties d'un mécanisme solide de mise en œuvre. Il a également exhorté les acteurs concernés, en particulier les institutions gouvernementales et universitaires, à coopérer pour dégager une vision commune et une vision stratégique pour le développement du tourisme. Les participants ont demandé au CIDC, au SESRIC, au SMIIC et aux autres institutions compétentes de rechercher des moyens de coopérer dans le domaine du renforcement des capacités et de la sensibilisation au tourisme islamique au moyen de programmes de partage des connaissances et des expériences. Les recommandations de l'atelier seront présentées à la 10ème Conférence islamique des ministres du tourisme (CIMT), qui se tiendra à Dhaka, République Populaire du Bangladesh, du 12 au 14 novembre 2017, appréciation et examen.

Symposium international sur " la place de Konya dans la civilisation islamique", tenu à Konya, République de Turquie, du 17 au 19 décembre 2016

53. Le Symposium international sur "la place de Konya dans la civilisation islamique" a été organisé par l'IRCICA et l'Université Karatay à Konya, au cours de la période du 17 au 19

décembre 2016, en coordination avec la municipalité métropolitaine de Konya et le gouvernorat de la province. Le Ministre de la Culture et du Tourisme de la République de Turquie, S.E. Le Prof. Nabi Avci, a prononcé un discours lors de l'ouverture du Symposium. Au cours de ce symposium de trois jours, quarante-huit chercheurs de neuf États membres de l'OCI, dont la Turquie, l'Iran, l'Azerbaïdjan, les Émirats arabes unis, l'Inde, la Jordanie, l'Albanie, l'Oman et le Tadjikistan ont présenté des communications. La Fédération de Russie a également assisté à l'événement en tant qu'observateur.

54. Divers aspects de Konya comme centre de tourisme culturel ont été mis en évidence lors des différents exposés. Les intervenants ont abordé des sujets relatifs aux apports culturels et savants de Konya au cours de son histoire islamique, depuis les Seldjoukides et les Ottomans jusqu'à nos jours. Ils ont également évoqué le rôle des éminents érudits religieux natifs de Konya, des établissements d'enseignement, des développements sociaux, artistiques et littéraires. La session a également porté sur le patrimoine urbain et architectural de Konya et l'esprit de tolérance qui émane de l'atmosphère mystique et scolastique de Konya, faisant de cette ville un symbole de la tolérance et de la compassion.

Commémoration d'Al Madinah Al Mounawarah en tant que Ville lauréate du Prix du tourisme 2017 de l'OCI

55. Conformément à la résolution pertinente de la 9ème CIMT, qui a approuvé la désignation d'Al Madinah Al-Mounawarah en tant que ville de tourisme de l'OCI 2017, le gouvernement du Royaume d'Arabie saoudite a organisé la cérémonie de présentation de Madinah en tant que ville du tourisme 2017 à Madinah le 18 février 2017. La cérémonie a été présidée par Son Altesse Royale, le Prince Sultan Bin Salman Bin Abdulaziz Al Saud, Président de la Commission Saoudienne pour le Tourisme et le Patrimoine National. Y ont également assisté Son Altesse Royale le Prince Faisal Bin Salman Bin Abdulaziz, Gouverneur d'Al-Madinah ainsi que le ministre du Tourisme du Soudan, des ambassadeurs et des représentants permanents des États membres de l'OCI, entre autres dignitaires et notables.
56. L'auditoire a également suivi le discours de Son Excellence M. Yousef Al-Othaimen, Secrétaire général de l'OCI, dans lequel il a félicité le Serviteur des Deux Saintes Mosquées, le Gouvernement et le peuple du Royaume d'Arabie Saoudite, pour l'attribution du prix à la ville d'Al-Madinah et a exprimé l'espoir que les divers programmes et activités prévus pour la célébration de la ville de tourisme 2017 permettront d'amplifier le potentiel de Madinah Al-Mounawarah en tant que plaque tournante régionale pour le patrimoine et l'éco-tourisme, compte tenu de ses attraits écologiques particuliers, de ses monuments historiques et des opportunités qu'elle offre pour organiser des safaris dans le désert.
57. Outre les impressionnantes danses chorégraphiques et les expositions historiques sur la vieille ville d'Al-Madinah, les autorités ont dévoilé plusieurs autres programmes et activités prévus pour la célébration du prix au cours de l'année. Les festivals du tourisme et du patrimoine d'Al-Madinah, le programme Village d'Al Ansar pour la jeunesse et le sport, le festival de feux d'artifice d'Al Madinah, le programme de divertissement familial interactif, les Origines de la culture et de la technologie, les expositions d'Al-Moubarakah et la Foire du développement économique figurent en bonne place sur le menu des festivités. Parmi les autres programmes et activités, citons: la galerie des arts d'Al Madinah, la compétition de chorale, l'exposition artisanale pour les femmes et les programmes étudiants des deux universités de la ville sainte Al-Madinah et Taibah ainsi que des expositions culturelles féminines.

58. De leur côté, les institutions compétentes de l'OCI prévoient de mettre en œuvre un riche programme d'activités en commémoration du choix d'Al Madinah Al Mounawarah au cours de l'année. Les composantes du programme comprennent: l'organisation de l'exposition des industries légères et de l'artisanat; un atelier sur les l'Economie des palmeraies et des oasis; l'octroi d'incitations et de prix financiers à la meilleure institution culturelle qui œuvre à la revitalisation du tourisme culturel à Al Madinah Al Mounawarah; l'exposition permanente des publications de l'ISESCO; le Symposium sur la lutte de manière professionnelle et humaniste contre la diffamation de l'islam et ses symboles sacrés dans les médias. La Commission Saoudienne pour le Tourisme et le Patrimoine National a décidé pour sa part de créer un site Web dédié à Al Madinah en tant que ville du Tourisme OCI (<http://madinah2017.com/?lang=en>), sur lequel ont été postées toutes les activités programmées au cours de l'année.

10ème Conférence Islamique des Ministres du Tourisme

59. La 10e Conférence islamique des ministres du tourisme se tiendra à Dhaka, République populaire du Bangladesh, du 12 au 14 novembre 2017. Le projet d'ordre du jour et le projet d'ordre du jour annoté ont été déjà distribués aux États membres. La Conférence discutera des sujets suivants: Développement du tourisme islamique; Progrès réalisés dans les projets d'infrastructures touristiques; Foires du tourisme de l'OCI; et Prix de la ville de tourisme de l'OCI (2019 et 2020). La 43ème session du CMAE a appelé tous les États membres à participer activement à la 10ème CIMT.

3ème Foire du Tourisme de l'OIC

60. Conformément à la résolution pertinente adoptée lors de la 9ème Session de la CIMT, le 3e Salon du Tourisme de l'OCI aura lieu au Caire, République Arabe d'Egypte, du 18 au 21 octobre 2017. La 43ème session du CMAE a appelé les Etats membres de l'OCI et leurs entités du secteur privé respectives à promouvoir le tourisme intra-OCI en participant activement à la 3ème Foire du Tourisme de l'OCI. Un Forum pour les investisseurs publics et privés dans le domaine du tourisme se tiendra également en marge de la Foire.

VI.COOPERATION DANS LE DOMAINE DU TRANSPORT

61. Les États membres de l'OCI admettent volontiers que le transport est l'un des principaux catalyseurs du développement économique et de la compétitivité internationale, compte tenu de son rôle en tant que vecteur logistique et de soutien. L'amélioration des moyens de transport fait partie des priorités majeures du programme de coopération économique de l'OCI et les États membres se sont fortement impliqués dans la mise en œuvre d'un certain nombre de projets de transport dans les différentes sous-régions. À cette fin, la 43ème session du Conseil des ministres des Affaires étrangères (CMAE) a appuyé l'exécution de la boucle ferroviaire Dakar-Bamako-Sikasso-Bobo-Dioulasso le long du corridor du chemin de fer Dakar-Port-Soudan, et a exhorté les États membres et les institutions de l'OCI à mobiliser les fonds nécessaires pour financer ledit projet. La Conférence a également exhorté les États membres de l'OCI et les partenaires au développement à fournir une assistance financière et technique conséquente aux États membres concernés de l'OCI pour l'élaboration des études de faisabilité de leurs segments nationaux respectifs le

long du corridor Dakar-Port Soudan. Elle a en outre invité les États membres de l'OCI à renforcer leur coopération sur le développement des corridors de transport multimodal Transcaspien Est-Ouest et Nord-Sud. Cette partie de notre rapport mettra donc en évidence les activités de l'OCI et de ses institutions compétentes dans le domaine du transport depuis le dernier CMAE d'octobre 2016.

Résurrection de la Conférence des Ministres du Transport de l'OCI

62. La première Conférence des ministres du Transport de l'OCI, qui s'est tenue à Istanbul (Turquie), du 7 au 10 septembre 1987, avait discuté des moyens de renforcer la connectivité entre les États membres de l'OCI par la réalisation de projets communs de transport routier, ferroviaire et maritime. La Conférence avait adopté sa «Résolution sur la coopération dans le domaine des transports entre les États membres de l'OCI» et a défini un certain nombre de mesures à prendre dans les domaines du transport routier, ferroviaire et maritime pour améliorer la connectivité des transports entre les pays de l'OCI. Ces mesures comprenaient notamment: une proposition de création d'une association du transport routier; l'élaboration d'un système commun de certificat d'entrée; la mise en place de réseaux routiers interconnectés; l'harmonisation des règles et réglementations en matière de transport maritime; la création d'une banque de données centralisée pour les capacités de transport maritime; la réalisation d'une étude sur les moyens d'éliminer les goulets d'étranglement existants dans les liaisons ferroviaires entre les États membres de l'OCI, et la création d'un Comité de suivi pour superviser la mise en œuvre de la résolution.
63. Nonobstant le fait que la plupart des dispositions de la résolution n'ont pas été appliquées en raison de la carence du suivi, il est urgent de relancer ce cadre de coopération par le biais de la Réunion ministérielle de l'OCI sur les transports. Ceci eu égard à la pertinence réelle de ce secteur pour le développement socio-économique des États membres de l'OCI à un moment où les déficits d'infrastructure posent un défi à leurs aspirations de développement. Il y a également un autre fait qui milite pour cela, à savoir qu'au cours de ces dernières années, de nombreuses activités et projets ont été lancés dans le domaine de la coopération en matière de transport au niveau de l'OCI.
64. Dans ce contexte, le Secrétariat général a préparé une note d'information concernant la convocation de la deuxième Conférence des ministres du transport de l'OCI et l'a fait parvenir aux États Membres. La note d'information en question donne un aperçu général sur les principales questions qui seront portées à l'attention des ministres du transport lors de la deuxième Conférence ministérielle.
65. Compte tenu de ce qui précède, les États membres sont invités à manifester éventuellement leur volonté d'accueillir la conférence proposée en 2017.

Mise en œuvre du projet ferroviaire de l'OCI Dakar-Port Soudan

66. Le Secrétariat général a continué de promouvoir activement la mise en œuvre du projet ferroviaire de l'OCI Dakar-Port Soudan en mobilisant des fonds pour financer la construction de la boucle Dakar-Bamako-Sikasso-Bobo Dioulasso. À cet égard, lors d'une réunion entre le responsable du Ministère des Finances du Burkina Faso et un représentant du Secrétariat Général de l'OCI qui s'est tenue en marge de la 43^{ème} session du CMAE à Tachkent le 18 octobre 2016, il a été convenu que le Burkina Faso soumettra à la BID en temps voulu un projet adéquatement présenté concernant son segment national de la boucle ferroviaire Dakar-Bamako-Sikasso-Bobo-Dioulasso à des fins de financement. Parallèlement, la BID est en train de finaliser l'examen de la demande de financement déposée par le Sénégal pour son segment national de ce projet transfrontalier.
67. Malgré les résolutions du CMAE exhortant les États membres concernés de l'OCI à inclure dans leurs plans nationaux de développement leurs segments nationaux respectifs du corridor ferroviaire Dakar-Port Soudan, la plupart des pays qui participent à ce projet d'intégration n'ont pas encore présenté leurs projets de la manière la plus appropriée.
68. Compte tenu de ce qui précède, il est nécessaire que les États membres concernés préparent et soumettent leurs projets sous le format préconisé pour les composantes nationales du corridor Dakar-Port Soudan en vue d'obtenir un soutien technique et financier adéquat de la part des autres États membres de l'OCI et de ses partenaires au développement.
69. Suite à la demande faite par le Mali à la Turquie de renforcer son soutien financier de l'OCI au Mali, la Turquie a indiqué qu'elle était prête à apporter un soutien financier et en nature aux projets de l'OCI au Mali. À cette fin, le Secrétariat général a transmis à l'attention des autorités compétentes de la Turquie une note d'information sur le projet ferroviaire de l'OCI à Dakar-Port Soudan, comprenant les données nécessaires sur le projet de boucle ferroviaire Dakar-Bamako-Sikasso-Bobo-Dioulasso.

Financement des projets du secteur des transports par la BID

70. La BID a continué de financer des projets dans le secteur des transports dans les États membres de l'OCI tout le long de la période considérée. Au cours de cette période, la BID a approuvé un financement pour les projets suivants du secteur des transports au profit d'un certain nombre d'États membres de l'OCI:
- Projet de route Tirana-Elbasan en Albanie;
 - Projet de train à grande vitesse, Turquie;
 - Projet de la route de ceinture de Kaboul, Afghanistan;
 - Projet de route Kulob-Kalai-Khumb, au Tadjikistan;

- Deux routes d'intégration régionale: 151 km à Dabola-Kouroussa et 116 km Guekedou-Kissoudougou-Kondembradou en Guinée; et
- Réhabilitation de la route Avepozo-Aneho et protection contre l'érosion côtière, au Togo.

Cours de formation pour le personnel du chemin de fer du Bangladesh

71. De son côté, le SESRIC a organisé un cours de formation sur les «Activités transfrontalières» pour le personnel des chemins de fer du Bangladesh à Dhaka, au Bangladesh, du 21 au 22 décembre 2016. Deux experts des Chemins de fer de l'Etat turc (TCDD) ont animé le séminaire qui s'est focalisé sur les applications opérationnelles aux stations de correspondance, le dispatching et l'envoi d'un train à la station de correspondance, et le personnel à déployer.

Atelier sur la commercialisation du corridor routier transsaharien

72. Dans le cadre de l'approche actuelle de l'OCI en matière de renforcement des partenariats pour la mise en œuvre de ses projets de transport et d'infrastructures dans ses États membres, le Secrétariat général a participé à l'Atelier sur la commercialisation du Corridor routier transsaharien, qui s'est déroulée à Alger le 4 décembre 2016 en tant que manifestation parallèle au Forum africain sur l'investissement et les entreprises qui s'est tenu à Alger, Algérie, du 3 au 5 décembre 2016. L'atelier a été organisé par la BID en collaboration avec les autorités algériennes compétentes et le Secrétariat du Comité de liaison de la Route Transsaharienne (TRLIC).

73. Les participants à l'atelier ont évoqué les mesures prises pour mettre en œuvre les différents segments nationaux du Corridor routier transsaharien. Ils ont également insisté sur la nécessité pour les gouvernements nationaux de faire preuve de volonté politique pour la bonne exécution et la réussite de ce projet d'intégration, d'une part, et pour le secteur privé de participer activement à ce projet, d'autre part. L'Atelier a également souligné la nécessité de parachever rapidement les travaux de construction en ce qui concerne les tronçons manquants, facilitant ainsi la connexion du Tchad et du Mali au corridor routier transsaharien. Dans ce contexte, il a été souligné que cela pourrait se faire grâce à la coopération entre ces deux pays et les partenaires au développement.

74. L'atelier a en outre appuyé la proposition de commercialisation du Corridor routier transsaharien formulée par la BID, car ce projet implique des dépenses en immobilisations et en charges récurrentes considérables pour l'entretien et la gestion. À cette fin, l'Atelier a souligné la nécessité d'élaborer un plan directeur du corridor projeté pour en aborder les divers aspects et exigences et d'établir un mécanisme de gestion des divers tronçons avec la participation des pays situés le long de la route transsaharienne, des organisations régionales et de la communauté du développement.

L'atelier a également souligné l'importance de lancer sans retard la mise en exploitation commerciale du segment Alger-Lagos du Corridor Transsaharien après l'achèvement des travaux de construction de la section Arlit-Assamaka au Niger d'ici la fin de l'année 2017.

VII. ROLE DU SECTEUR PRIVE

75. La 43e session du CMAE a invité les États membres à intégrer le rôle du secteur privé dans la promotion de la coopération socioéconomique intracommunautaire au sein de l'OCI et a prié le Secrétaire général de convoquer une réunion des principaux acteurs du secteur privé à cette fin. De même, la session a demandé aux institutions de l'OCI œuvrant dans le domaine de la promotion du commerce, de coordonner leurs actions respectives avec la CICA pour plus d'efficacité et une plus large couverture des salons, expositions et forums spécialisés de l'OCI. La Session a demandé aux Etats Membres de l'OCI de désigner leurs Chambres de Commerce en tant que membres accrédités de la CICA, afin de renforcer et d'élargir la composition de celle-ci. La Session a également demandé à la CICA de fournir des informations analytiques sur les meilleures pratiques dans le domaine des petites et moyennes entreprises. La 43e session du CMAE a exhorté les Etats Membres qui ne l'ont pas encore fait à envisager d'adhérer à l'Accord de création de la Société Islamique pour le Développement du Secteur Privé (SID) en sa qualité d'entité membre du Groupe de la BID et a appelé la SID à effectuer des analyses sur les meilleures pratiques dans le domaine des petites et moyennes entreprises.

25ème réunion du Conseil d'administration de la CICA:

76. La 25ème réunion du Conseil d'administration (BoD) et la 33ème réunion de l'Assemblée générale de la Chambre islamique de commerce, d'industrie et d'agriculture (CICA) se sont tenues à Muscat, Sultanat d'Oman, les 11 et 12 avril 2017. La réunion de l'Assemblée générale a adopté le budget de la CICA et le Plan d'activités de la Chambre pour l'année 2017. Les principales activités planifiées par la CICA pour 2017 comprennent: le Forum de l'OCI sur les investisseurs public-privé dans le domaine du tourisme; la Création d'un portail du tourisme islamique; un atelier sur le développement d'infrastructures clés pour la croissance rurale dans les pays de l'OCI; des Ateliers spécialisés sur le leadership des entreprises et le développement de l'entrepreneuriat; un Forum des chambres de commerce; et un Atelier sur le développement des PME dans les pays de l'OCI.

77. L'Assemblée générale a élu Cheikh Saleh Kamel comme président de la CICA pour un nouveau mandat (2017-2021). La Réunion a également reconduit tous les membres du Conseil d'administration (à l'exception de la Fédération des chambres de commerce irakienne) pour un nouveau mandat sur la base de leurs demandes officielles soumises à la CICA, y compris les nouveaux candidats d'Indonésie, de Malaisie et du Mali. La réunion de l'Assemblée générale a approuvé deux études présentées par l'Union des chambres de commerce et d'échanges de marchandises de Turquie (TOBB) et la CICA, à savoir «Étude de terrain sur les expériences de Konya, République de Turquie» et «Industrie textile dans le monde islamique», respectivement.

Forums des femmes d'affaires:

78. La CICIA a organisé les 26 et 27 octobre 2015, à Kampala (Ouganda), le 8e Forum des femmes d'affaires des pays islamiques. Cet événement a été organisé en collaboration avec la Banque islamique de développement (BID) et la Chambre nationale de commerce et d'industrie de l'Ouganda sur le thème "autonomiser les femmes pour une croissance inclusive". Le Forum a mis l'accent sur la nécessité de fournir un financement à des conditions favorables aux entreprises dirigées par des femmes et aux start-up, d'aider à trouver de nouveaux marchés et d'améliorer la formation existante et l'échange de connaissances et d'expertise. De même, le 9ème Forum des femmes d'affaires dans les pays islamiques s'est tenu à Riyad, Royaume d'Arabie saoudite, le 25 mai 2016.

Activités de la Société islamique pour le développement du secteur privé (SID):

79. La Société islamique pour le développement du secteur privé (CID) est membre du Groupe de la Banque islamique de développement (BID) et a été créée en 1999. La SID a actuellement un capital autorisé d'USD 4,0 milliards et ses actionnaires sont constitués de la BID, de 52 pays membres et de cinq institutions financières publiques. Le mandat de la SID est de soutenir le développement économique de ses pays membres en fournissant des fonds à des projets du secteur privé conformément aux principes de la charia.

80. Depuis la création de la société, les approbations brutes cumulées de la SID se sont élevées à 4,04 milliards de dollars pour un total de 311 projets. Les approbations brutes cumulatives de la SID par mode de financement incluent 176 projets en financement à terme soit 1 588,8 millions de dollars, 52 projets en ligne de financement soit 1 113,7 millions de dollars, 42 projets en actions institutionnelles (IE) soit 475,6 millions de dollars, 30 projets en actions d'entreprise (CE) soit 456,6 millions de dollars US et 11 projets en AMS soit 409,6 millions de dollars US. En termes de décaissement, le total des décaissements effectués par la SID s'est élevé à 1,96 milliard de dollars d'investissements. Les décaissements varient en fonction des modes de financement, les projets de financement à terme et de lignes de financement (LOF) accaparant la plus grande part (58,6%). Les placements en actions institutionnelles ont représenté 14,3%, suivis des services de gestion d'actifs et des fonds propres de sociétés, avec respectivement 14,1% et 13%.

81. Les approbations sectorielles et cumulatives de la SID se répartissent entre un certain nombre d'industries, allant notamment de la finance proprement dite aux infrastructures, en passant par l'agriculture, les hydrocarbures et les industries manufacturières. En tant que secteur prioritaire, le secteur financier a absorbé la part la plus importante, soit 48,4% des approbations brutes depuis son lancement. Le secteur industriel et minier occupe la deuxième place (25%), avec un montant brut approuvé de 1 018,9 millions de dollars US. Viennent ensuite l'immobilier, la santé et autres services sociaux, l'information et la communication, et enfin les transports, qui représentent 19,5% de l'ensemble des approbations.

82. En ce qui concerne la répartition géographique, les approbations SID reflètent également l'accent mis sur la diversité. Les opérations d'investissement se sont étendues à 42 pays membres, en plus d'un certain nombre de projets régionaux couvrant plusieurs économies. La région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA) représente la majeure partie des approbations cumulées de la SID, soit 37% des approbations brutes. Les régions d'Europe de l'Est-Asie centrale (20%), d'Asie-Pacifique (16%) et d'Afrique subsaharienne (13%)

suivent. La part des projets régionaux / internationaux couvrant plusieurs pays à la fois a compté pour 14 pour cent des approbations brutes.

VIII. PROGRAMMES DE REDUCTION DE LA PAUVRETE

83. Outre la Coopération Sud-Sud et la Coopération Triangulaire pour la prestation de services sociaux aux différentes couches sociales des Etats membres de l'OCI, les opérations du Fonds de Solidarité Islamique pour le Développement, et le programme de Microfinancement pour la Réduction de la Pauvreté et le programme de développement de la Finance Sociale, ont également pris de l'ampleur dans le contexte plus global des stratégies de lutte contre la pauvreté.

Fonds de solidarité islamique pour le développement (ISFD):

84. La 43e session du CMAE a invité les États membres de l'OCI à honorer leurs promesses respectives de contribution au Fonds islamique de solidarité pour le développement (FSID) et à prendre des engagements supplémentaires sur une base volontaire, y compris l'affectation d'un waqf en faveur du FSID pour lui permettre de couvrir son capital cible, qui est de 10 milliards de dollars.

85. Le Fonds a joué un rôle de chef de file dans le développement d'un certain nombre de programmes phares, notamment: le Programme d'appui à la microfinance (MFSM), le Programme d'alphabétisation professionnelle (VOLIP), le Programme des villages durables, le Programme *Save the Mother* et le Programme des énergies renouvelables pour les pauvres. Tous ces programmes sont actuellement en chantier dans divers pays, en particulier dans les pays les moins avancés. A ce jour, il y a eu un total de 710 millions de dollars américains approuvés pour le financement FSID, avec un ratio de décaissement d'environ 25 pour cent à l'heure actuelle.

86. Les principaux secteurs d'activité concernés ont été les suivants: (i) l'agriculture (y compris le développement rural), avec environ 38% du financement FSID, (ii) l'éducation (y compris le VOLIP), avec environ 23% (Iii) la santé, avec 13 pour cent et (iv) les finances, avec également 13 pour cent du financement FSID. Les pays membres les moins avancés (PMMA) ont été les principaux bénéficiaires de ces opérations, absorbant plus de 80% du financement du Fonds. En fait, 59% de ces approbations l'ont été en faveur de l'Afrique subsaharienne, 16% pour les pays membres d'Asie centrale, 13% pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord et 12% pour les pays asiatiques.

87. La marge de manœuvre du Fonds est encore limitée par le faible niveau des ressources mobilisées, comparé à son capital cible approuvé de 10,0 milliards de dollars. À la fin de 2016, le montant des contributions annoncées au capital du FSID s'établissait à 2,68 milliards de dollars, avec 1,68 milliard de dollars engagés par 44 États membres et 1 milliard de dollars par la BID. Le montant total des contributions reçues à ce jour est de 2,48 milliards de dollars, dont 900 millions de dollars ont été versés par la BID et 1,107 milliard de dollars par les États Membres. En 2016, un montant de 2,35 millions de dollars a été reçu en tant que nouveaux engagements de la part du Turkménistan (0,30 million de dollars EU), de la Gambie (1,2 M \$ US), de la Guinée Bissau (0,20 M \$ US) et des Comores (0,65 M \$ US). De plus, 101 millions de dollars ont été reçus sous forme de capital versé, dont 100 millions

de dollars proviennent de la BID (9e versement) et 1 million de dollars du Bangladesh (6e versement)

88. En raison des obstacles internes au processus d'investissement, le portefeuille de placements du FSID a enregistré grosso modo de faibles performances, ce qui explique le niveau historiquement bas des revenus générés. Cependant, des mesures correctives et d'amélioration ont été prises pour améliorer la performance du portefeuille de placements, notamment: la mise en place d'un comité consultatif sur les investissements FSID, la révision de la politique d'investissement, la reconversion du département des services financiers islamiques (FSID) en un département d'investissement, et le recentrage sur le placement dans l'immobilier et les créneaux à fort impact.
89. Afin de mettre en valeur les activités ainsi que le branding du fonds, plusieurs films ont été produits par le FSID, dont: *Community Driven Development*, *Microfinance Jordan*, *VOLIP Sénégal* et *Renewable Energy Bangladesh*. Au cours de l'année 2016, deux films ont été produits sous leur forme définitive, à savoir la Micro-finance au Bénin (basé sur un projet cofinancé par le FSID) qui a été jugée très abouti réussie et une autre sur la « fistule obstétricale ». Dans le même ordre d'idées, des efforts ont été déployés pour documenter les projets les plus aboutis du FSID, et un consultant international a été embauché (Green Ink-UK) pour produire plusieurs brochures et dépliants ainsi qu'un rapport de synthèse. Ces mesures sont destinées à étayer les efforts de mobilisation des ressources et à accroître la visibilité du Fonds à l'échelle mondiale.
90. Compte tenu des contraintes mentionnées ci-dessus, il est urgent que le Fonds se procure des capitaux plus substantiels pour étendre ses activités en vue d'atténuer la pauvreté et de mettre à niveau les services sociaux et les infrastructures. À cet égard, les États membres sont invités à honorer leurs engagements respectifs et à prendre d'autres engagements financiers. De même et conformément à la résolution pertinente du 11e Sommet de l'OCI, les États membres sont également invités à allouer des biens fonciers dans leurs pays respectifs à des projets en waqf à titre de contribution en nature aux ressources du FSID. Ceci en plus d'encourager les établissements du secteur privé dans les États membres de l'OCI à contribuer aux ressources du Fonds.
91. Conformément à la résolution pertinente de la 43e session du Conseil des ministres des affaires étrangères (CMAE), le Secrétariat général s'est efforcé de sensibiliser les États membres à la nécessité d'accorder des contributions en nature au FSID par l'attribution de biens fonciers en Waqf et la mobilisation des contributions des particuliers aisés et des philanthropes des États membres de l'OCI. A cet égard, plusieurs pays ont déjà exprimé leur intérêt à mettre des lots de terrain à la disposition du waqf, notamment le Bénin, le Burkina Faso, le Tchad, les Comores, la Jordanie, le Nigéria et le Maroc.

Développement des institutions de microfinance:

92. L'OCI reste préoccupée par le problème posé par l'insuffisance des investissements et la faiblesse des ressources destinées à soutenir les efforts de développement dans ses États membres, en particulier parmi les groupes pauvres et vulnérables. À cet égard, la diversification des sources de financement est devenue cruciale compte tenu de la demande toujours croissante en ressources financières.

93. Compte tenu de l'importance de la microfinance pour l'atténuation de la pauvreté et l'autonomisation des populations pauvres et à faible revenu, l'OCI et ses institutions concernées ont lancé plusieurs programmes de développement de la microfinance. Il s'agit notamment du Programme de développement de la microfinance de la BID (IDB-MDP) et d'un Programme de soutien à la microfinance de 500 millions de dollars (MFSP) du Fonds de solidarité islamique pour le développement (FSIDD). Dans le cadre du Programme de développement de la microfinance de la BID, un certain nombre de projets liés à la microfinance sont en cours d'exécution au Bangladesh, en Indonésie, au Soudan, au Sénégal, en Tunisie, en Égypte, au Pakistan et au Tadjikistan. De la même manière, le FSID a approuvé à ce jour, et dans le cadre du MFSP, une enveloppe de 111,47 millions de dollars US pour financer un certain nombre de projets dans les différents pays de l'OCI.
94. Afin de surmonter les obstacles à l'expansion des services de microfinance et de promouvoir le développement durable de la microfinance dans les États membres de l'OCI, le Secrétariat général de l'OCI et la BID ont co-organisé un séminaire sur la microfinance islamique pour la réduction de la pauvreté dans les États membres de l'OCI à Bogor, en Indonésie, les 14 et 15 mai 2016, en marge de la 41e Réunion annuelle du Groupe de la BID. Le séminaire a réuni 120 délégués de 13 États membres de l'OCI et des experts des banques locales, des universitaires et des représentants des PME indonésiennes. L'objectif de l'événement était de lancer une plate-forme pour partager et approfondir les modèles, les bonnes pratiques, la gouvernance et les normes de la microfinance islamique développées par les Banques centrales et les institutions islamiques de microfinance des États membres de l'OCI. L'un des principaux objectifs de cet événement était également d'examiner et de parachever le programme triennal de microfinance islamique pour l'atténuation de la pauvreté et le transfert de capacités (IMPACT). Ce programme fournira une plate-forme pour le partage de l'information, le réseautage, le plaidoyer, la recherche et le renforcement des capacités sur l'inclusion financière dans les Pays Membres de l'OCI et au-delà.
95. L'objectif de l'IMPACT est de créer une plate-forme permettant aux experts de partager et d'approfondir la compréhension des modèles de microfinance islamique ainsi que de créer des outils et des infrastructures afin de partager les meilleures pratiques, la gouvernance et les normes. Le programme se compose de cinq piliers clés, tels que: 1) la technologie; 2) les opérations; 3) le suivi et l'évaluation; 4) les politiques et les normes; et 5) le plaidoyer.
96. Les programmes spécifiques pour tous ces piliers comprennent, entre autres, le développement d'un guichet unique de la microfinance islamique et d'une « boîte à outils » opérationnelle qui comprend des procédures opérationnelles standard, des politiques, des modèles de documents contractuels, des modèles d'étude de faisabilité et d'autres documents. Le toolkit comprend également l'élaboration d'un cadre de suivi et d'évaluation, avec un système de notation combinant les considérations de viabilité financière, de gouvernance et de performance sociale, ainsi que l'identification et la promotion de politiques et de normes clés en matière de Microfinance (y compris les normes comptables et de gouvernance).

Développement de la finance sociale islamique

97. Les outils de la finance sociale islamique tels que la zakat et le waqf revêtent également une grande importance dans le contexte du programme de développement de l'OCI, en tant

qu'instruments efficaces de mobilisation de fonds pour faire face au problème de l'exclusion financière des micro, petites et moyennes entreprises dans les Etats membres de l'OCI dans le cadre des initiatives de réduction de la pauvreté.

98. Dans ce contexte, l'Institut islamique de recherche et de formation (IRTI), organe de recherche et de formation du Groupe BID, publie chaque année, depuis 2014, son Rapport sur la finance sociale islamique (ISFR) dont chaque numéro est consacré à une région spécifique. Le premier rapport - ISFR 2014- présente les tendances historiques, les défis futurs et les perspectives pour les différents segments du secteur de la finance sociale islamique en Asie du Sud et du Sud-Est et couvre l'Indonésie, l'Inde, le Pakistan, le Bangladesh, la Malaisie, Singapour et le Brunei Darussalam. Le deuxième rapport couvre six pays africains, à savoir le Soudan, le Nigeria, le Kenya, Maurice, l'Afrique du Sud et la Tanzanie.
99. Selon ces rapports, la finance sociale islamique a globalement affiché une tendance à la hausse dans tous les pays étudiés. Par exemple, le chiffre d'affaires de la finance sociale islamique s'est élevé à 2,3 milliards de dollars dans certains États membres de l'OCI en Asie du Sud et du Sud-Est. De même, dans certains États membres de l'OCI situés en Afrique subsaharienne, la finance sociale islamique a une valeur de marché estimée à 225 millions de dollars.
100. De même, l'IRTI 2016, qui paraîtra prochainement, se concentre sur certains pays d'Asie centrale et d'Europe de l'Est, notamment le Kazakhstan, le Kirghizistan, le Tadjikistan, la Bosnie-Herzégovine, la Macédoine et la Fédération de Russie. De son côté, l'ISFR 2017 couvrira certains pays d'Afrique du Nord et d'Afrique de l'Ouest (Maroc, Tunisie, Algérie, Sénégal, Bénin, Burkina Faso, Guinée-Bissau, Côte d'Ivoire, Mali, Niger et Togo). Un Forum préparatoire de dialogue politique à cet effet est prévu pour se tenir au Maroc les 17 et 18 mai 2017 avec la participation de chercheurs de la région. La publication de ces rapports s'ajoute aux activités de formation que l'IRTI et d'autres institutions compétentes de l'OCI organisent en ce qui concerne le développement du secteur de la finance sociale islamique.

IX. POLITIQUE DE L'OCI DANS LE DOMAINE DE L'INFRASTRUCTURE ET DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE

101. La 43e session du CMAE a souligné la nécessité d'élaborer une politique de développement infrastructurel et d'intégration régionale à l'échelle de l'OCI, visant à soutenir les efforts et à mobiliser les ressources requises pour le développement des infrastructures physiques et institutionnelles, tout en favorisant l'intégration régionale et la croissance économique dans les États membres. À cet égard, cette partie du rapport se penchera sur la procédure d'élaboration de l'avant-projet de politique d'intégration régionale de l'OCI qui devrait être validé ultérieurement par les États membres. Elle fournit également des mises à jour sur la mise en place du Fonds de solidarité islamique pour le développement et le Plan d'action de l'OCI pour la coopération avec l'Asie centrale.

Politique de développement infrastructurel et d'intégration régionale de l'OCI

102. En novembre 2016, le Secrétariat général a soumis, en collaboration avec les différentes institutions compétentes de l'OCI, un avant-projet de politique de développement infrastructurel et d'intégration régionale (OIC-IDRIP). A cet effet, les réactions reçues des Etats membres sont en train d'être compilées avant le lancement des procédures de validation éventuelle.
103. S'appuyant sur la stratégie de soutien à la création de projets transfrontaliers de promotion de l'intégration régionale, la Politique préconisée se propose d'intervenir dans six secteurs jugés prioritaires, à savoir: les transports; l'énergie; les services postaux et de télécommunication; le commerce; le développement industriel; et le développement agricole. La vision qui sous-tend cette Politique est de développer une économie pan-OCI qui soit totalement intégrée, interconnectée, compétitive sur le plan interne, inclusive, focalisée sur la croissance et durable. Les principaux objectifs de cette Politique sont de promouvoir le développement et la réhabilitation des infrastructures, la facilitation des études conjointes, la mobilisation des ressources et la création d'un environnement législatif propice à la bonne exécution et à l'aboutissement de ces projets.
104. La Jordanie, l'Iraq, le Qatar, l'Arabie saoudite, la Tunisie et la Turquie ont d'ores et déjà fait parvenir leurs observations sur l'esquisse du projet OIC-IDRIP. Tout en appuyant le document d'orientation, la Jordanie a proposé des projets supplémentaires tels que l'exécution de réseaux énergétiques et le développement de projets d'énergies renouvelables ainsi que des programmes de sensibilisation à la rationalisation des énergies conventionnelles et renouvelables. Dans ses commentaires, l'Iraq a relevé l'absence de projets spécifiques et de mécanismes de financement dans le document. Il a également suggéré d'inclure parmi les priorités la sécurité, le tourisme, l'éducation et la recherche scientifique. L'Arabie saoudite a fait plusieurs propositions à inclure dans le document. Ces propositions portent sur la coordination avec les autres initiatives d'intégration régionale, avec identification au cas par cas des initiatives concernées dans chaque secteur. Elles portent également sur la promotion des co-investissements entre les États membres et le lancement de projets conjoints économiquement viables, la mise en place d'une structure de gouvernance politique et sa mise en œuvre, et la liaison de cette politique aux OMD. De son côté, la Turquie a observé que le projet OIC-IDRIP s'est donné un grand nombre d'objectifs des plus ambitieux sans prévoir pour autant des mécanismes bien définis de mise en œuvre et de suivi. En outre, le mécanisme de financement de la politique proposée gagnerait à être affiné davantage, tandis que les programmes existants au sein du COMCEC et des organes similaires de l'OCI devraient être également pris en considération pour éviter les doubles emplois et le gaspillage de ressources. La Turquie a également suggéré de procéder à une évaluation des besoins des États membres de l'OCI en matière d'infrastructure pour pouvoir identifier correctement les objectifs à atteindre dans ce domaine.
105. Afin de préparer le document à temps pour la réunion éventuelle d'un groupe d'experts de l'OCI qui serait appelée à faire la recommandation nécessaire pour sa validation par le CMAE, les Etats membres de l'OCI qui ne l'ont pas encore fait sont priés d'envoyer à leur tour leurs commentaires sur le projet OIC-IDRIP dans les meilleurs délais possibles. Ceci pour permettre au Secrétariat général de finaliser la compilation de l'ensemble des contributions pour en faire un document inclusif et complet, que les États membres de l'OCI pourront s'approprier largement.

106. La politique OCI de développement infrastructurel et d'intégration régionale sera mise en œuvre à travers l'élaboration de programmes sous-régionaux pour l'Asie, la région MENA et l'Afrique subsaharienne et leur traduction concrète sous forme de projets prioritaires d'intégration régionale / transfrontalière. Les États membres bénéficiaires participeront à la planification, à la conception, à la préparation et à la mise en œuvre des programmes et projets les concernant. Dans ce contexte, la Politique recommandée soutiendra également les initiatives existantes au niveau des sous-régions susmentionnées et qui visent à améliorer la connectivité physique et institutionnelle en leur sein. Pour ce faire, les initiatives telles que le Programme spécial pour le développement de l'Afrique (SPDA) et le Programme spécial pour l'Asie centrale (SPCA) serviront d'éléments de base pour construire l'édifice de l'intégration au niveau de l'OCI dans son ensemble.

X. ASSISTANCE ECONOMIQUE AUX ETATS MEMBRES DE L'OCI ET AUX COMMUNAUTES MUSULMANES DANS LES PAYS NON-OCI

Programmes de coopération Sud-Sud et de liaison inversée sur les questions commerciales

107. L'assistance économique aux Etats membres de l'OCI a pris la forme d'une coopération Sud-Sud et triangulaire et ce dans le but d'étendre le soutien requis aux différents programmes nationaux des Etats membres, étant donné la nécessité de s'attaquer au problème des ressources en diminution fournies par les pays avancés, comme en témoigne la réduction progressive de l'aide au développement et des investissements directs étrangers (IDE) des pays de l'hémisphère nord. La considération majeure dans le contexte de la coopération Sud-Sud et dans le cadre de l'OCI, repose sur le fait que, malgré le grand nombre de pays classés PMA, dont la plupart sont en Afrique, les autres pays de l'OCI sont classés parmi les pays à revenu intermédiaire, dont 18 exportateurs de pétrole nantis d'énormes ressources financières. Les pays de l'OCI affichent un PIB de 6 billions de dollars et représentent 10% du commerce mondial. À cet égard, les programmes et mécanismes suivants se sont avérés particulièrement pertinents:

Gestion du cycle de projet COMCEC (PCM)

108. Dans le cadre de la gestion du cycle de projet du COMCEC, 14 projets ont été mis en œuvre avec succès en 2015 et plus de 40 pays ont participé au financement dudit projet. En outre, au cours de l'année 2016, qui est la troisième année de mise en œuvre du projet COMCEC, 9 projets ont été approuvés pour mise en œuvre. Avec 2 pays partenaires, une trentaine de pays membres bénéficient du financement de projet COMCEC. Le quatrième appel à manifestation d'intérêt a été lancé en septembre 2016.

109. Par le biais du PCM du COMCEC, les Etats Membres et les Institutions de l'OCI sont mobilisés pour réaliser les principes et objectifs de la Stratégie du COMCEC. Les projets menés dans le cadre de ce mécanisme sont développés dans les domaines où les recommandations de politique ont été formulées par les groupes de travail ad hoc et adoptées par les réunions ministérielles du COMCEC. Ainsi, ce mécanisme constitue-t-il un instrument d'appui aux promoteurs et aux bénéficiaires. Il donne également aux Etats membres l'occasion de travailler ensemble afin de surmonter leurs défis communs. Les Etats Membres mettent en œuvre des projets de coopération avec au moins deux pays partenaires

du projet. Ainsi, le nombre total de bénéficiaires des projets est beaucoup plus élevé que celui des maîtres d'œuvre de ces projets.

Programme malaisien de renforcement des capacités pour les pays de l'OCI (CBP4OICC)

110. La 42e session du CMAE a pris note des diverses aides apportées par le Gouvernement malaisien par l'intermédiaire du Programme malaisien de renforcement des capacités pour les pays de l'OCI (CBP4OICC) à trois autres États membres de l'OCI, à savoir la Mauritanie, la Sierra Leone et le Bangladesh et a invité le Secrétariat général à poursuivre les consultations avec le gouvernement de la Malaisie et la BID pour la mise en œuvre de la prochaine phase de ce programme.
111. En application de cette résolution, le Secrétariat général a engagé des consultations avec le Gouvernement malaisien sur les arrangements de fond et autres pour la phase suivante. Après avoir consulté le Gouvernement malaisien, celui-ci a indiqué qu'il souhaitait effectivement mettre en œuvre la prochaine phase du CBP4OICC. Entre-temps, le Secrétariat général a été informé que les autorités compétentes en Malaisie ont travaillé à la préparation du rapport d'étape pour la mise en œuvre des trois projets pilotes exécutés au titre de la première phase du CBP4OICC en Mauritanie, au Bangladesh et en Sierra Leone. Sur la base du rapport d'étape, les modalités d'opérationnalisation de la prochaine phase du programme seront élaborées.
112. Dans un développement connexe, la BID et la Malaisie ont mis au point en 2016 un projet de liaison réciproque entre le Suriname et la Malaisie pour la production de riz. Ce projet d'une durée de trois ans vise à introduire de nouvelles variétés de riz propres à chaque zone présentant des caractéristiques de résistance aux maladies et aux ravageurs, ainsi que leurs programmes d'élevage et systèmes de soutien appropriés, le renforcement de la fertilité des sols et le développement d'un système intégré de gestion de l'eau. En outre, en janvier 2017, la BID et la Malaisie ont lancé un projet de liaison réciproque entre le Kazakhstan et la Malaisie dans le secteur de l'écosystème halal.

Mission conjointe OCI-BID en République du Sénégal

113. Du 22 au 24 janvier 2017, le Secrétariat général de l'OCI et le Groupe de la BID ont entrepris une mission conjointe en République du Sénégal. La mission visait à soutenir les efforts du gouvernement sénégalais pour promouvoir le développement socio-économique durable dans le pays. Cette action est devenue nécessaire à la suite des récentes pressions économiques subies par le Sénégal à la suite de son soutien à une résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies condamnant les colonies israéliennes dans les territoires palestiniens occupés. La mission conjointe a largement consulté les responsables gouvernementaux, dont le Président du Sénégal, sur les différents projets de développement socio-économique. La mission conjointe a débouché sur la signature d'une série d'accords d'une valeur de 92,52 millions de dollars. Ces accords concernent le financement de projets nationaux dans des domaines tels que la microfinance, le contrôle et l'élimination du paludisme, le développement du Waqf et les ressources humaines.
114. De même, la mission a exprimé les préoccupations de l'OCI au sujet de la mise en œuvre de certains projets régionaux tels que le chemin de fer Dakar-Port Sudan, le projet régional

de développement durable du tourisme à travers un réseau transfrontalier de parcs et d'aires protégées en Afrique occidentale, ainsi que le Plan d'Action pour le coton, compte tenu du statut du Sénégal en tant que Centre d'excellence pour l'Afrique de l'Ouest.

XI. COOPERATION AVEC LES AUTRES ORGANISATIONS REGIONALES ET INTERNATIONALES

115. Au cours de l'année sous revue, le Secrétariat général a continué à tisser des liens avec les organisations internationales afin d'élargir le partenariat pour la mise en œuvre des résolutions de l'OCI et ce de la manière suivante:

Collaboration entre l'OCI et le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud

116. Dans le cadre de la coopération en cours avec le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud (UNOSSC) sur la mise en œuvre des projets de l'OCI, le Secrétariat général a participé à la huitième édition de l'Exposition mondiale du développement du Sud-Sud, à Dubaï, Émirats arabes unis, du 31 octobre au 3 novembre 2016.

117. Dans le cadre de sa participation à cette Expo, le Secrétariat général a organisé, en collaboration avec l'UNOSSC, le Forum des solutions à la coopération ONU-OCI pour la promotion des ODD. Les activités de l'OCI et de ses institutions entrant dans le cadre de la coopération Sud-Sud ont été présentées lors de ce forum auquel ont participé des institutions telles que le SESRIC, le CIDC, l'IRCICA, la BID, l'ISESCO et la CICA ainsi que l'UNOSSC et d'autres agences des Nations Unies. Le forum a également permis de faire le point des efforts en cours pour exécuter les projets et activités à entreprendre conjointement au cours des deux prochaines années (2016-2018) et qui ont été identifiés lors de la réunion biennale de la coopération ONU-OCI qui s'est tenue à Genève en mai 2016. Il a été convenu que le rapport d'avancement sur les activités et projets conjoints sera présenté lors de la prochaine édition de l'Expo GSSD en 2017.

118. De plus, les institutions compétentes de l'OCI comme le SESRIC, le CIDC, l'IRCICA, la BID et l'ICYF-DC ont érigé des stands pendant l'Expo pour présenter leurs activités respectives de soutien au développement socio-économique dans les États membres de l'OCI.

119. La participation de la délégation du Secrétariat général de l'OCI à la 8e Exposition a été l'occasion de briefer les différentes parties prenantes sur les programmes et projets de l'OCI liés à la promotion du développement socio-économique de ses États membres à travers une coopération Sud-Sud renforcée. Cet événement est venu démontrer l'importance de susciter un processus de coopération Sud-Sud solide au sein de l'OCI en encourageant les pays à revenu intermédiaire de l'OCI à soutenir les activités de renforcement des capacités humaines et physiques dans les États membres à faible revenu. Ce processus viendra compléter l'accord de coopération triangulaire sous l'égide de l'UNOSSC.

Collaboration entre l'OCI et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)

120. Le Secrétaire général de l'OCI et le nouveau Président de la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Son Excellence M. Marcel Alain de Souza, ont souligné lors de l'audience accordée par le premier au Siège de l'OCI à Djeddah le 6 février 2017, l'importance d'établir une coopération suivie entre l'OCI et la CEDEAO. Ils ont également identifié certains domaines de coopération potentielle entre l'OCI et la CEDEAO, tels que le transport, l'énergie et l'agriculture, et ont convenu de formaliser la coopération entre les deux organisations en concluant un protocole d'accord. Des efforts sont actuellement entrepris pour finaliser ledit protocole d'accord.

XII. CONCLUSION:

121. Le processus de validation du développement de l'infrastructure et de la politique d'intégration régionale de l'OCI au cours de la prochaine année ouvrira la voie à la mise en place d'un solide cadre de coopération dans les secteurs critiques de la connectivité des transports, de la facilitation du commerce et de l'accès au marché, de l'énergie et des télécommunications, du développement agricole et agro-industriel, ceci pour n'en citer que quelques-uns. Dans le même ordre d'idées, l'opérationnalisation attendue du Plan d'action quinquennal de la nouvelle institution spécialisée de l'OCI, l'Organisation islamique pour la sécurité alimentaire (IOFS), permettra d'accroître la compétitivité des produits labellisés OCI, et partant de doper la coopération économique intracommunautaire au mieux des intérêts bien compris de toutes les parties.

122. Un autre fait significatif est que le développement progressif du marché du tourisme islamique, grâce à des procédures de normalisation et de développement infrastructurel adéquates, ne pourra que favoriser et faire prospérer le commerce intra-OCI en lui faisant gravir les paliers successifs qui mèneront progressivement à la réalisation de l'objectif escompté des 25% en 2025. Ceci en plus des différentes activités organisées pour la célébration de Madinah Al-Mounawarah en tant que Ville du tourisme de l'OCI au titre de l'année 2017, ainsi que la sélection attendue de nouvelles villes lauréates lors de la prochaine conférence des ministres islamiques du tourisme prévue à Dacca au Bangladesh. Il est important que les États membres puissent se prévaloir des diverses activités de promotion du tourisme pour promouvoir une coopération mutuellement enrichissante en matière de tourisme.

123. En outre, la coordination entre les diverses institutions de l'OCI et l'instrumentation de l'ACMOI ont permis de garantir une prestation de services de meilleure qualité dans le domaine du financement du commerce et du développement du secteur financier. Cela est d'autant plus vrai que l'effort de prospection de nouvelles initiatives pour booster l'investissement intra-OCI s'est poursuivi et se poursuit encore sans discontinuer grâce aux études en cours sur le microfinancement et le financement social pour les programmes OCI de réduction de la pauvreté. De même, la relance du secteur privé grâce à la participation de l'entité compétente du Groupe de la BID chargé du développement du secteur privé, à savoir la SID, devrait pouvoir nous donner l'assurance que le secteur privé occupe effectivement une place privilégiée dans le domaine de la coopération socioéconomique intra-OCI.

124. Globalement parlant, l'exécution des accords économiques multilatéraux de l'OCI par les États membres, qui doivent auparavant et bien sûr signer ou ratifier ces instruments, est vitale

pour la mise en œuvre prompte et rapide des différentes résolutions de l'OCI ainsi que pour l'accélération du processus de la coopération économique intracommunautaire.

Secrétariat général de l'OCI
Département des affaires économiques,